

SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE

Agenda d'accessibilité programmée

(SDA - Ad'AP)



Sommaire

INTRODUCTION	page 3
1 - ORGANISATION DES TRANSPORTS SUR LE PERIMETRE DE TRANSPORT URBAIN DE LA CARA	4
2 - ACTIONS DEJA ENGAGEES EN MATIERE D'ACCESSIBILITE ET OBJECTIFS	10
2.1 - Les bus du réseau principal	11
2.2 - Les cars du réseau secondaire	12
2.3 - La formation des conducteurs	13
2.4 - La billettique	13
2.5 - Le site Internet	13
2.6 - La boutique « cara'bus »	13
2.7 - La gare de Royan, « nœud » du réseau « cara'bus »	14
2.8 - Mise en accessibilité des arrêts physiques du réseau principal	14
2.9 - L'impossibilité technique avérée (ITA)	15
2.10 - Mise en accessibilité des arrêts physiques du réseau secondaire	16
3 - LISTE DES ARRETS DEJA MIS EN ACCESSIBILITE PAR AN (TOUS RESEAUX CONFONDUS)	17
4 - AUTRES ACTIONS A POURSUIVRE	21
4.1 - Les arrêts prioritaires	21
4.2 - L'accessibilité mais également l'aménagement des arrêts	26
4.3 - Mise en accessibilité des arrêts en coordination avec les communes	26
4.4 - Le coût de l'aménagement des arrêts	27
4.5 - Le coût de l'aménagement des cheminements	27
4.6 - Projet de gare à Saujon	29
5 - LE SERVICE DE TRANSPORT DE SUBSTITUTION	30
5.1 - Caractéristiques du service de transport de substitution	30
5.2 - La procédure de signalement	31
6 - SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DE LA CARA	32

INTRODUCTION

Depuis l'adoption, le 20 avril 2012, de son schéma directeur d'accessibilité aux transports (SDAT), la Communauté d'agglomération Royan Atlantique a multiplié les initiatives et les investissements pour rendre son réseau de transports urbains « cara'bus » accessible à tous, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

En un peu plus de trois ans et à la faveur d'une politique volontariste soutenue par les élus du territoire, tous les bus du réseau principal ont été équipés de systèmes permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux véhicules. Plus de 40% des 365 arrêts du réseau principal ont déjà été rendus accessibles, tandis que les travaux d'aménagement se poursuivent au rythme moyen de 80 arrêts par an, pour un coût moyen de 9 700 euros HT par arrêt. Sans attendre l'obligation de mise en accessibilité, en 2021, des cars du réseau secondaire (dévolus au transport des élèves), l'ensemble des véhicules circulant sur ce réseau seront rendus accessibles en 2018, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public.

Sur le territoire de la CARA, l'accessibilité a aussi gagné du terrain auprès des conducteurs, formés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes à mobilité réduite. Elle a guidé le choix d'une nouvelle billettique, dont les équipements sont adaptés aux déficients visuels et auditifs, tout comme le site Internet de la boutique du réseau « cara'bus ».

La nouvelle gare intermodale de Royan, qui sera inaugurée au cours de l'automne 2015, proposera elle aussi un aménagement totalement accessible et conçu entièrement en zone de circulation apaisée.

La CARA mettra enfin en place un service de transport de substitution à destination des personnes handicapées dans un délai de 18 mois, en attendant que tous les arrêts du réseau soient mis en accessibilité. Les travaux en cours dans une douzaine de communes sont actuellement coordonnés avec la pose, par la CARA, de 100 abris voyageurs d'ici fin 2016, pour améliorer le confort et la sécurité de tous les voyageurs.

Alors que le réseau « cara'bus » a enregistré une progression de près de 30% de sa fréquentation depuis sa création en 2009, ce document présente l'ensemble des opérations et des investissements réalisés ainsi que les actions à poursuivre pour le rendre totalement accessible.

1 - ORGANISATION DES TRANSPORTS SUR LE PERIMETRE DE TRANSPORT URBAIN DE LA CARA

Composition du réseau « cara'bus »

Réseau principal : Les lignes de 10 à 14 desservent le cœur de l'agglomération (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan et Vaux-sur-Mer) ; les lignes de 21 à 25 desservent les communes en proche périphérie (Arvert, Breuillet, Cozes, Etaules, La Tremblade, Les Mathes-La Palmyre, Médis, Meschers-sur-Gironde, Saint-Augustin, Saujon et Semussac).

Réseau secondaire : 41 lignes ouvertes à tous (au départ/à destination des communes de Arces, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Le Chay, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes, L'Éguille, Épargnes, Etaules, Floirac, Grézac, Les Mathes-La Palmyre, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-sur-Gironde, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde, La Tremblade, Vaux-sur-Mer) et des navettes depuis la gare de Royan desservent les établissements scolaires le matin, le mercredi midi et le soir pendant la période scolaire (à l'exception du collège de Saujon).

Lignes estivales : Les lignes 31 et 32 (Ronce-les-Bains et Talmont-sur-Gironde).

Transport à la demande (TAD) : 2 lignes virtuelles 41 et 42 en correspondance, soit avec la gare de Saujon, soit avec les lignes du Conseil Départemental à Marennes (destination Surgères ou La Rochelle), une desserte zonale (+ de 500 mètres d'un arrêt) en correspondance avec l'ensemble des lignes du réseau. Ce service fonctionne sur réservation.

Dessertes scolaires : 3 dessertes de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) desservent les communes de Arces, Brie-sous-Mortagne, Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Floirac, Grézac, Épargnes, Mortagne-sur-Gironde et Saint-Romain-sur-Gironde.

Plan du réseau principal



Les lignes structurantes sont les suivantes :

- Ligne 10 : ROYAN Arago ⇔ VAUX-SUR-MER Z.A. Plain



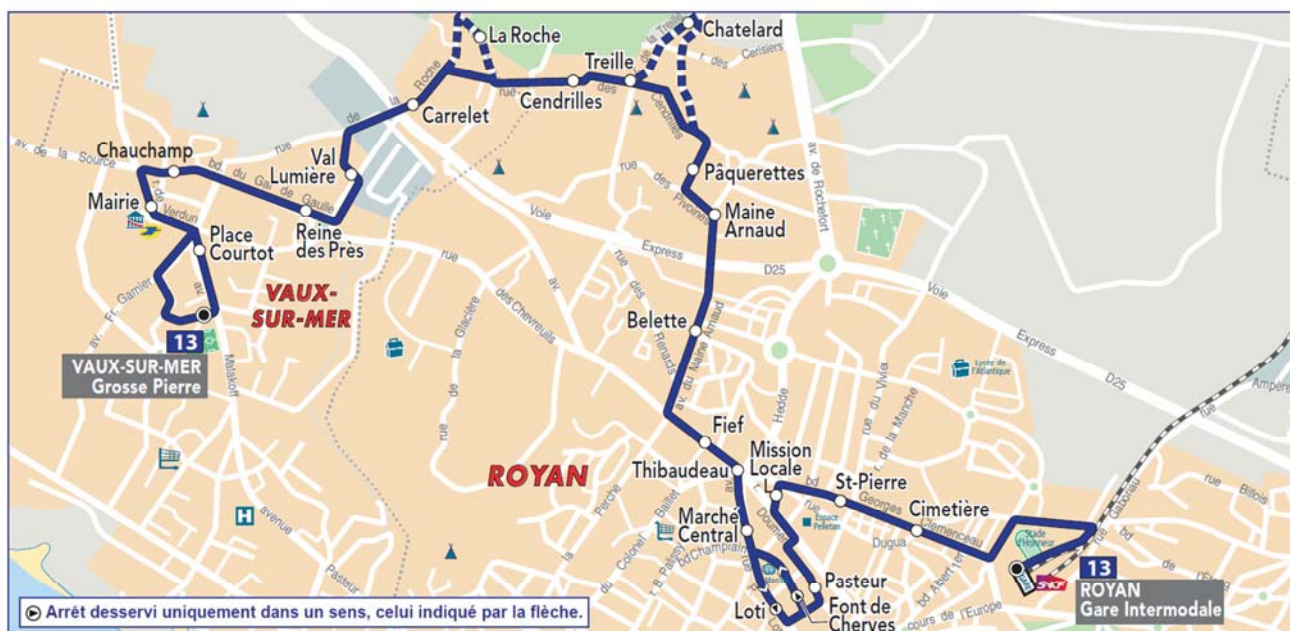
- 11 : ROYAN Lavoisier ⇔ SAINT-SULPICE-DE-ROYAN Centre



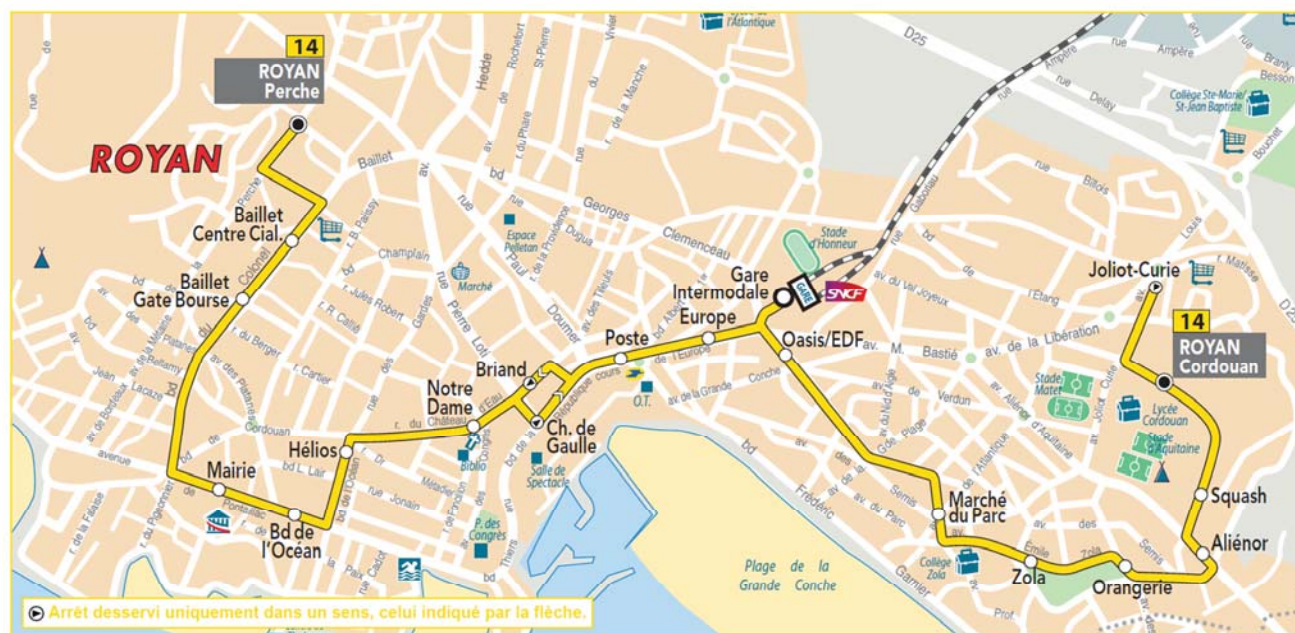
■ 12 : ST-GEORGES-DE-DIDONNE Parasols ⇔ ST-PALAIS-SUR-MER M. Vallet



■ 13 : ROYAN Gare intermodale ⇔ VAUX-SUR-MER Grosse pierre



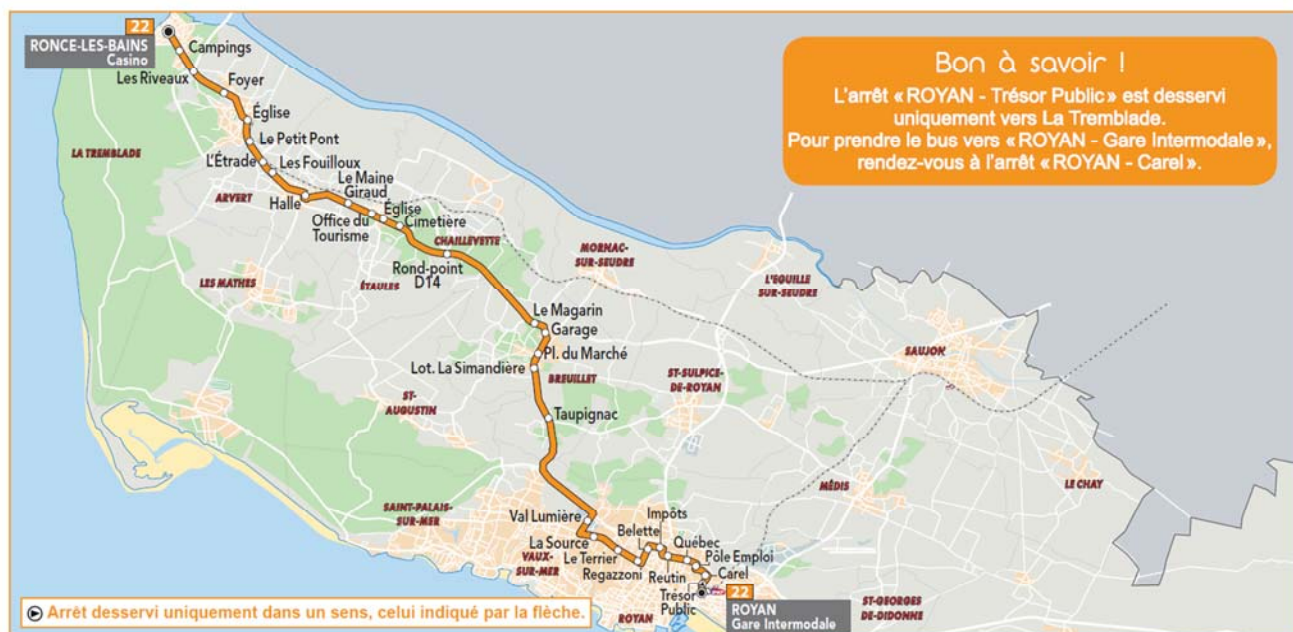
■ 14 : ROYAN Perche ⇔ ROYAN Cordouan



■ 21 : ROYAN Gare intermodale ⇔ ARVERT Halle



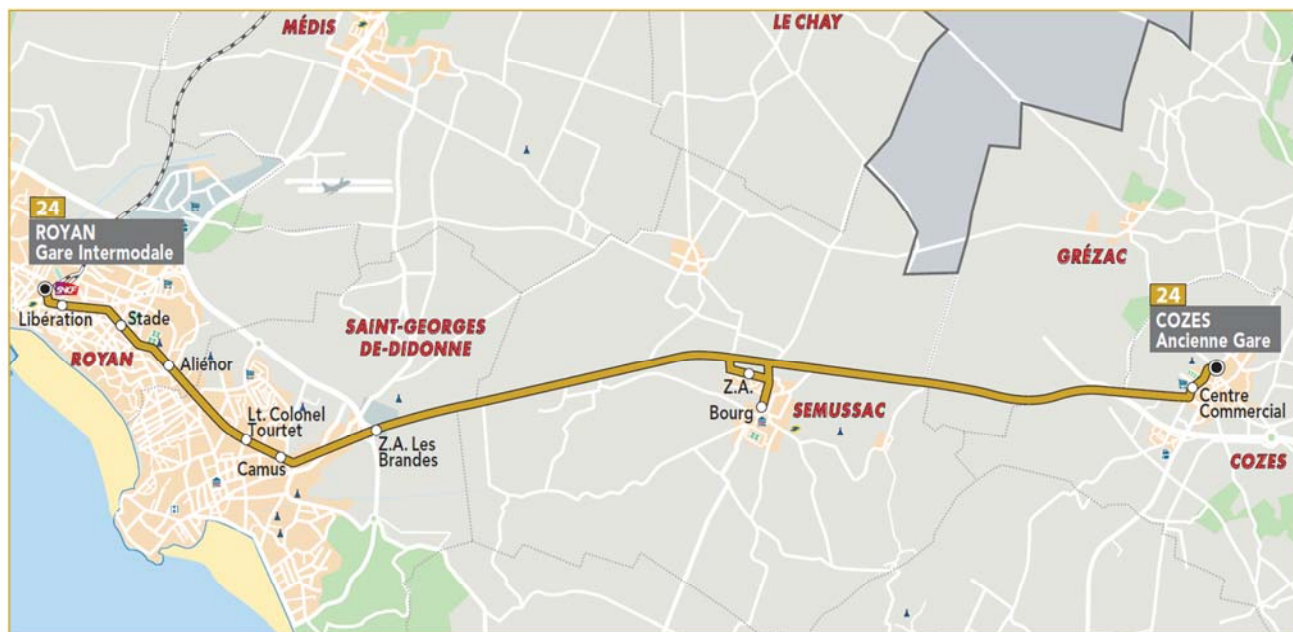
■ 22 : ROYAN Gare intermodale ↔ LA TREMBLADE Ronce-les-Bains Casino



■ 23 : ROYAN Gare intermodale ↔ SAUJON Place Richelieu



- 24 : ROYAN Gare intermodale ↔ COZES Ancienne gare



- 25 : ROYAN Gare intermodale ↔ MESCHERS La longée



2 - ACTIONS DEJA ENGAGEES EN MATIERE D'ACCESSIBILITE ET OBJECTIFS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a fixé un objectif d'**accessibilité complète des transports aux personnes en situation de handicap mais aussi aux personnes à mobilité réduite.**

Conformément à la loi, la CARA, dont le réseau « cara'bus » a été lancé en janvier 2009, a adopté son schéma directeur d'accessibilité aux transports (SDAT) le 20 avril 2012.



2.1 - Les bus du réseau principal

Ils sont équipés d'une palette ou d'un système d'agenouillement qui permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux véhicules. Ces bus sont également équipés d'un système visuel et sonore indiquant le prochain arrêt pour les déficients visuels et auditifs.

Les lignes desservies par ces véhicules sont les lignes structurantes et les 2 lignes estivales.

Liste des véhicules accessibles :

N° Véhicule	1 ^{ère} mise en circulation	Places assises	Places debout	NORME EURO
1000 CROSSWAY	21/10/2010	57	25	5
1001 CROSSWAY	21/10/2010	57	25	5
1002 CROSSWAY	21/10/2010	57	25	5
1003 CROSSWAY	21/10/2010	57	25	5
1210 CROSSWAY	17/12/2012	55	27	5
1211 CROSSWAY	17/12/2012	55	27	5
1403 CROSSWAY LE	15/09/2014	38	68	6
1404 CROSSWAY LE	15/09/2014	38	68	6
8050 HEULIEZ GX117	21/11/2005	21	51	5
8080 HEULIEZ GX 127	04/12/2008	16	44	5
8081 HEULIEZ GX 127	04/12/2008	16	44	5
8082 HEULIEZ GX 127	04/12/2008	16	44	5
8083 HEULIEZ GX 127	04/12/2008	16	44	5
8130 HEULIEZ GX 127	23/05/2013	16	44	5
D01 NOVENTIS	01/12/2009	10	6	5
D02 NOVENTIS	01/12/2009	10	6	5
D03 NOVENTIS	28/05/2010	10	6	2
G14 GRUAU	09/12/2005	11	11	3



2.2 - Les cars du réseau secondaire

L'obligation de mise en accessibilité de ces véhicules, considérés comme circulant sur des lignes « interurbaines » et plus spécifiquement dévolus aux transports des élèves, sera obligatoire en 2021.

28 véhicules circulent sur ce réseau. 7 sont pré-équipés d'une palette pour le transport des personnes handicapées.

En 2018, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public, la CARA demandera au futur délégataire que l'ensemble des véhicules soit accessible.

Liste des véhicules du réseau secondaire :

N° Véhicule	1 ^{ère} mise en circulation	Places assises	Places debout	PMR	NORME EURO
4005 TRACER	06/07/2000	57	28	NON	2
4011 TRACER	13/09/2001	59	10	NON	2
4012 TRACER	13/09/2001	59	10	NON	3
4017 TRACER	18/09/2001	57	23	NON	3
4024 RECREO	14/02/2002	59	28	NON	3
4026 RECREO	14/02/2002	59	28	NON	3
4030 RECREO	25/04/2003	59	29	NON	3
4050 RECREO	04/08/2005	59	29	NON	3
4051 RECREO	04/08/2005	59	29	NON	2
4052 RECREO	14/02/2005	59	29	NON	2
4990 TRACER	10/05/1999	59	28	NON	3
4995 TRACER	23/09/1999	57	25	NON	3
5031 SAFARI	11/02/2003	59	9	NON	3
5040 SAFARI	15/04/2004	59	9	NON	3
5041 SAFARI	15/04/2004	59	9	NON	3
5043 SAFARI	15/04/2004	59	9	NON	3
5050 SAFARI	14/06/2005	55	25	NON	3
5051 SAFARI	08/07/2005	55	25	NON	3
5061 SAFARI	21/06/2006	59	11	NON	3
5070 SAFARI	04/01/2007	59	11	NON	3
5071 SAFARI	09/01/2007	59	11	NON	4
1105 RECREO	01/09/2011	59	0	PRE EQUIPE	4
1106 RECREO	01/09/2011	59	0	PRE EQUIPE	4
1221 RECREO	07/12/2012	55	27	PRE EQUIPE	4
1222 RECREO	06/12/2012	55	27	PRE EQUIPE	5
1223 RECREO	06/12/2012	55	27	PRE EQUIPE	5
1224 RECREO	06/12/2012	55	27	PRE EQUIPE	5
1225 RECREO	06/12/2012	55	27	PRE EQUIPE	3

2.3 - La formation des conducteurs

Tous les conducteurs sont formés à l'accueil et l'accompagnement des personnes à mobilité réduite. Cette formation est réalisée en collaboration avec l'APF (Association des Paralysés de France). Elle se déroule à Saintes en situation réelle sur une durée d'un jour et demi. Elle a pour objectifs, entre autre, de savoir et être capable :

- de reconnaître les différents handicaps, se comporter, accueillir, communiquer
- d'accompagner, de guider, de manutentionner, de manipuler les aides techniques et de s'adapter au handicap de l'usager.

2.4 - La billettique

Une nouvelle billettique accessible sera mise en place en novembre 2015. Les valideurs sont positionnés à une hauteur comprise entre 80 cm et 1 mètre. Leur équipement visuel et sonore sont adaptés aux déficients visuels et auditifs.



2.5 - Le site Internet

Dès octobre 2015, le site internet du réseau « cara'bus » répond aux normes « Responsive Web Design » qui permet de s'adapter à tout type d'écran pour les personnes mal voyantes.



2.6 - La boutique « cara'bus »

Située dans le hall de la gare de Royan, elle est équipée de portes automatiques et d'un guichet permettant d'accueillir les personnes en fauteuil roulant.

La signalétique est adaptée aux déficients visuels.



2.7 - La gare de Royan, « nœud » du réseau « cara'bus »

Le projet réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique propose un aménagement totalement accessible et conçu entièrement « à plat ».

Le choix a été fait de privilégier les cheminements piétons et leur accessibilité en disposant sur un même plan les quais de la gare routière, le quai de la station de taxis, le bâtiment voyageur SNCF, les aires de stationnement, les parvis de liaison et l'esplanade piétonne.

De la même manière que sur le reste du réseau, l'accessibilité des transports en commun est rendue possible par la mise en œuvre de quais bus d'une hauteur de 18 cm (la voie bus étant située au-dessous du niveau de l'aménagement) et proposant une bordure biseautée pour faciliter l'approche du véhicule.

2.8 - Mise en accessibilité des arrêts physiques du réseau principal

Le SDAT de 2012 prévoit la mise en accessibilité des 365 arrêts du réseau principal sur 4 ans.

	Prévision SDAT		Réalisation effective		Taux d'accessibilité
	Travaux annuels	Cumul	Travaux annuels	Cumul	
2012	95 arrêts	95 arrêts	13 arrêts	13 arrêts	3.5 %
2013	90 arrêts	185 arrêts	7 arrêts	20 arrêts	5,5 %
2014	90 arrêts	275 arrêts	52 arrêts	72 arrêts	20 %
2015	90 arrêts	365 arrêts	80 arrêts Au 31 août 2015	152 arrêts	41 %

2.9 - L'impossibilité technique avérée (ITA)

Certains arrêts ne peuvent pas être mis en accessibilité en raison de contraintes techniques (pente de la voirie supérieure à 5%, cheminement trop étroit, distance de retournement du fauteuil roulant inférieur à 1,50 mètre).

Dans le SDAT 2012, les 53 arrêts suivants ont été classés en ITA :

N°	Arrêt	Adresse
1	ARVERT LES FOUILLOUX	Face au 29 avenue de l'Etrade
2	ETAULES EGLISE	32 rue Charles Hervé - Place Abbé Voinier
3	ETAULES LA PASSE	Carrefour D141 et D145
4	ETAULES LA PASSE	Carrefour D141 et D145
5	LA TREMBLADE EGLISE	Boulevard Pasteur
6	LA TREMBLADE PHARE DE LA COUBRE	Forêt de La Coubre
7	LES MATHES CLUB MED	Avenue de Royan sur la D25 - Face av. de Mornay
8	LES MATHES CLUB MED	Avenue de Royan sur la D25 - Angle av. de Mornay
9	LES MATHES INDIAN FOREST	Domaine privé
10	LES MATHES LA PALMYRE OFFICE DE TOURISME	Angle Avenue du Limousin et Angoumois
11	LES MATHES LA PALMYRE ZOO	6 avenue de Royan
12	LES MATHES LA PALMYRE ZOO	Face au Zoo
13	LES MATHES LE NERE	D141
14	LES MATHES ROND POINT DES VALDOTAINS	Avenue de La Palmyre
15	LES MATHES ROND POINT DES VALDOTAINS	Avenue de la Palmyre
16	MESCHERS CIMETIERE	Route de Royan
17	MESCHERS CIMETIERE	Route de Royan
18	MESCHERS LES VERGNES	Carrefour bd des Plages et av des Vergnes
19	MESCHERS LES VERGNES	Face au carrefour bd des Plages et av des Vergnes
20	MESCHERS L'OMBRAGE	Boulevard de Suzac
21	MESCHERS L'OMBRAGE	Boulevard de Suzac
22	MESCHERS PLAGE DE SUZAC	Boulevard de Suzac
23	MESCHERS PLAGE DE SUZAC	Boulevard de Suzac
24	MESCHERS ROND POINT	5 boulevard de la Forêt
25	ROYAN ANPE / ATLANTIQUE	Rue des Rullas
26	ROYAN BD CORDOUAN	28 boulevard Cordouan
27	ROYAN BD CORDOUAN	28 boulevard Cordouan
28	ROYAN ECOLE DE MUSIQUE	Rue des Arts
29	ROYAN FIEF ROSSIGNOL	Face au 43 avenue du Grand Fief
30	ROYAN FIEF ROSSIGNOL	43 avenue du Grand Fief
31	ROYAN MISSION LOCALE	Rue Paul Doumer
32	ROYAN NOTRE DAME	Rue du Château d'Eau
33	ROYAN NOTRE DAME	Rue du Château d'Eau
34	ROYAN PASTEUR	Entre 44 et 46 rue Pasteur
35	ROYAN PASTEUR	37 rue Pasteur
36	SAUJON PL. RICHELIEU	Place Richelieu
37	ST AUGUSTIN LAFONT	33 avenue de la Côte de Beauté
38	ST AUGUSTIN LAFONT	46 avenue de la Côte de Beauté
39	ST AUGUSTIN LE BOURG	29 route de La Tremblade
40	ST GEORGES PLUME LA POULE	78 boulevard de Lattre de Tassigny
41	ST GEORGES PLUME LA POULE	71 bis boulevard de Lattre de Tassigny
42	ST GEORGES POLYCLINIQUE	26 boulevard de Lattre de Tassigny
43	ST GEORGES ZA LES BRANDES	Avenue du Général Andrieux
44	ST PALAIS LES COMBOTS PLAGE	Avenue de La Palmyre
45	ST PALAIS LES COMBOTS PLAGE	Avenue de La Palmyre
46	ST PALAIS LES MOUILLERES	Face au 54 avenue de la Grande Côte
47	ST PALAIS PLAGE DE LA LEDE	Avenue de La Palmyre
48	ST PALAIS PLAGE DE LA LEDE	Avenue de La Palmyre
49	ST SULPICE ZA QUEUE DE L'ANE	D733 - Route de Royan
50	VAUX LA SOURCE	Rue de Royan
51	VAUX LA SOURCE	67 rue de Royan
52	VAUX PLACE COURTOT (MARCHE)	Avenue Frédéric Garnier
53	VAUX VAL LUMIERE	ZA VAL LUMIERE

Depuis, 4 arrêts ont été supprimés suite à la restructuration du réseau (en **rouge** sur le tableau ci-dessus), 12 ont été déplacés et mis en accessibilité (en **bleu** sur le tableau ci-dessus).

Cependant, la CARA a pour objectif de rendre accessibles les 37 autres points d'arrêt classés en ITA en 2012.

Ainsi des études complémentaires sont actuellement menées pour trouver toute solution répondant à cet engagement.

En l'attente, le service de substitution qui sera mis en place d'ici la fin de l'année 2015 permettra la desserte de ces points d'arrêt aux personnes handicapées.

2.10 - Mise en accessibilité des arrêts physiques du réseau secondaire

Le réseau secondaire est constitué de l'ancien réseau de ramassage scolaire en porte-à-porte du conseil départemental, qui a été intégré sans modification lors de la prise de compétence « transport urbain » par la CARA en 2008.

Certains arrêts ne sont pas pérennes et changent au gré des scolarisations.

Le fonctionnement de ce réseau, en période scolaire et aux heures d'entrées et de sorties principales des établissements scolaires, en restreint son usage au public scolaire. Afin de permettre à l'ensemble des habitants du PTU d'utiliser ce réseau, la CARA envisage de le restructurer, notamment en supprimant le porte-à-porte, en mutualisant les arrêts et en offrant la possibilité aux usagers de se rendre sur des points d'arrêts du réseau principal.

Dès que la restructuration de ce réseau aura été réalisée, la CARA programmera la mise en accessibilité des arrêts des nouvelles dessertes le composant.

Sur les 275 arrêts du réseau secondaire actuel, 17 identifiés comme pérennes ont été mis en accessibilité par la CARA à l'occasion de travaux de requalifications urbaines réalisés par les communes ou le conseil départemental.

3 - LISTE DES ARRETS DEJA MIS EN ACCESSIBILITE PAR AN (TOUS RESEAUX CONFONDUS)

Les arrêts du réseau principal sont en **bleu** ou **noir**, suivant leur sens de circulation et les arrêts du réseau secondaire en **marron** ou **vert** (dans les tableaux ci-dessous)

2012 : 15 arrêts (dont 2 arrêts pérennes du réseau secondaire)

Nb	ARRET	Adresse 1
1	CHENAC - StSeurin Port	Rue du Caviar
2	COZES - Collège	Route de Talmont
3	GRÉZAC - Mairie	Face au 17 route de Saujon
4	ROYAN - Lido	158 boulevard Frédéric Garnier
5	ROYAN - Lido	Face au 158 boulevard Frédéric Garnier
6	ROYAN - Paradou	96 boulevard Frédéric Garnier
7	ROYAN - Paradou	Face au carrefour bd Frédéric Garnier et Emile Zola
8	VAUX - Conseil	129 avenue de la Côte de Beauté
9	VAUX - Conseil	106 avenue de la Côte de Beauté
10	VAUX - Féés	175 avenue de la Côte de Beauté
11	VAUX - Féés	140 avenue de la Côte de Beauté
12	VAUX - Hôpital	4 avenue Pasteur
13	VAUX - Hôpital	Face au 4 avenue Pasteur
14	VAUX - St Sordelin	97 avenue de la Côte de Beauté
15	VAUX - St Sordelin	74 avenue de la Côte de Beauté

2013 : 8 arrêts (dont 1 arrêt pérenne du réseau secondaire)

Nb	ARRET	Adresse 1
1	CHAILLEVETTE - Verdun	Rue de Chatressac
2	LA TREMBLADE - Ronce Casino	Avenue de la Chaumière
3	ROYAN - de Gaulle	Face au 3 boulevard République
4	ROYAN - de Gaulle	1 boulevard République
5	ST. GEORGES - Créa (Ex. Relais Côte De Beauté)	142 boulevard de la Côte de Beauté
6	ST. GEORGES - Créa (Ex. Relais Côte De Beauté)	Face au 142 boulevard de la Côte de Beauté
7	ST. PALAIS - Nauzan	70 avenue de Pontailiac
8	ST. PALAIS - Nauzan	Face au 76 avenue de Pontailiac

2014 : 54 arrêts (dont 2 arrêts pérennes du réseau secondaire)

Nb	ARRET	Adresse 1
1	LES MATHES - Palmyre OT	Ancien chemin de Royan
2	LES MATHES - Palmyre OT	Ancien chemin de Royan
3	ROYAN - Bac (Ex. Port)	30 boulevard Thiers
4	ROYAN - Bac (Ex. Port)	Boulevard Thiers
5	ROYAN - Belette	Avant le 36 avenue du Maine Arnaud
6	ROYAN - Belette	Face au 36 avenue du Maine Arnaud
7	ROYAN - Cara	91 avenue de Rochefort
8	ROYAN - Cara	86 avenue de Rochefort
9	ROYAN - Carel	1 avenue Fleur de la Paix
10	ROYAN - Carel	Face au 1 avenue Fleur de la Paix
11	ROYAN - Cerisiers	Avenue de Rochefort
12	ROYAN - Cerisiers	Avenue de Rochefort
13	ROYAN - Châtelard	Entre 36A rue de la Treille et rue des Courants
14	ROYAN - Châtelard	45 rue de la Treille
15	ROYAN - Chevalier	Avant le 43 avenue Daniel Hedde
16	ROYAN - Chevalier	Face au 43 avenue Daniel Hedde
17	ROYAN - Font Cherves (Ex. Font De Cherves)	59 rue du Font de Cherves
18	ROYAN - Impôts	Carrefour rue F. Reutin - rue des Albatros
19	ROYAN - Impôts	Rue des Albatros
20	ROYAN - Loti	54 rue Pierre Loti
21	ROYAN - Maine Arnaud	Avenue du Maine Arnaud
22	ROYAN - Maine Arnaud	2 rue des Pivoines
23	ROYAN - Marché	9 avenue Daniel Hedde
24	ROYAN - Marché	Avenue Daniel Hedde
25	ROYAN - Pâquerettes	Face au 10 rue des Pâquerettes
26	ROYAN - Pâquerettes	Face au 5 rue des Pâquerettes
27	ROYAN - Perche	Face au 16 boulevard de La Perche
28	ROYAN - Perche	16 boulevard de La Perche
29	ROYAN - Poste	Bd de la République
30	ROYAN - Poste	Bd de la République
31	ROYAN - Reutin	Boulevard Félix Reutin
32	ROYAN - Reutin	3 boulevard Félix Reutin
33	ROYAN - Ste Marie	Rue Jean Besson
34	ROYAN - Thibaudeau	15 avenue Daniel Hedde
35	ROYAN - Thibaudeau	38 avenue Daniel Hedde
36	ROYAN - Zola	21 avenue Emile Zola
37	SEMUSSAC - Bourg (Ex. Centre Bourg)	Face au 5 rue de Didonne
38	SEMUSSAC - ZA	Rue Pré Chardon
39	SEMUSSAC - ZA	10 rue Pré Chardon
40	ST. GEORGES - Margite	Avenue Jean Jaurès
41	ST. GEORGES - Margite	Avenue Jean Jaurès
42	ST. GEORGES - Parasols	Avenue Maréchal Juin
43	ST. GEORGES - Plage	Boulevard de la Côte de Beauté
44	ST. GEORGES - Plage	Boulevard de la Côte de Beauté
45	VAUX - Carrelet	Rue de la Roche
46	VAUX - Carrelet	Rue de la Roche
47	VAUX - Chauchamp	32 boulevard Charles de Gaulle
48	VAUX - Chauchamp	Avant le 37 boulevard Charles de Gaulle
49	VAUX - Frégate	21 avenue de la Côte de Beauté
50	VAUX - Frégate	Face au 17 avenue de la Côte de Beauté
51	VAUX - Grosse pierre	Rue de la Grosse Pierre - côté stade
52	VAUX - Stade	Face au 48 avenue de Malakoff
53	VAUX - Val Lumière	Avant le kiosque à pizza
54	VAUX - Val Lumière	Côté Intermarché

2015 : 92 arrêts (dont 12 arrêts pérennes du réseau secondaire)

Nb	ARRET	Adresse 1
1	ARVERT - Bataille (Ex. Maine Giraud)	101 avenue de la Presqu'île
2	ARVERT - Bataille (Ex. Maine Giraud)	86 avenue de la Presqu'île
3	ARVERT - Fouilloux	35 avenue de l'Etrade
4	BOUTENAC - Touvent	Rue de l'Etrade
5	BOUTENAC - Touvent	Rue de l'Etrade
6	BREUILLET - Garage	84 rue du Centre
7	BREUILLET - Garage	85 rue du Centre
8	BREUILLET - Magarin	34 route du Magarin
9	BREUILLET - Magarin	Face au 34 route du Magarin
10	BREUILLET - Renouleaux	Route des Grands Prades
11	BREUILLET - Renouleaux	14 route des Grands Prades
12	CHAILLEVETTE - Rond-point (ex. RP D14)	D14 Direction Ronce
13	CHAILLEVETTE - Rond-point (ex. RP D14)	D14 Direction Royan
14	LES MATHES - Eglise	Rue de la Sablière
15	LES MATHES - Eglise	avant le 2 rue de la Sablière
16	LES MATHES - Nère	Rue Léon Nicolle
17	LES MATHES - Nère	Rue Léon Nicolle
18	MESCHERS - Birat	Route de Royan
19	MESCHERS - Birat	Route de Royan
20	MESCHERS - Cimetière	Route de Royan
21	MESCHERS - Cimetière	Route de Royan
22	MESCHERS - Longée	Face au 4 avenue de la Longée
23	MESCHERS - Lys	Route de Royan
24	MESCHERS - Lys	Route de Royan
25	MESCHERS - Rond-point	5 boulevard de la Forêt
26	MESCHERS - Rond-point	Face au 5 boulevard de la Forêt
27	ROYAN - Aliénor	91 rue Aliénor d'Aquitaine
28	ROYAN - Aliénor	60 rue Aliénor d'Aquitaine
29	ROYAN - Baillet (ex. Baillet C Commercial)	66 bd Baillet
30	ROYAN - Baillet (ex. Baillet C Commercial)	41 bd Baillet
31	ROYAN - Briand	2 boulevard du 5 Janvier 1945
32	ROYAN - Cimetière	Boulevard Georges Clémenceau
33	ROYAN - Cimetière	36 boulevard Georges Clémenceau
34	ROYAN - Clinique	222 avenue de Rochefort
35	ROYAN - Clinique	Avenue de Rochefort
36	ROYAN - Etoiles (Ex. Av De Bordeaux)	Face au 120 avenue de Pontailiac
37	ROYAN - Etoiles (Ex. Av De Bordeaux)	120 avenue de Pontailiac
38	ROYAN - Europe	75 cours de l'Europe
39	ROYAN - Europe	Cours de l'Europe
40	ROYAN - Foncillon	1 avenue de Pontailiac
41	ROYAN - Foncillon	2 avenue de Pontailiac
42	ROYAN - Gambetta	134 rue Gambetta
43	ROYAN - Gambetta	75 rue Gambetta
44	ROYAN - Gatebourse (Ex. Baillet Gate Bourse)	Face au 66 boulevard Baillet
45	ROYAN - Gatebourse (Ex. Baillet Gate Bourse)	66 boulevard Baillet
46	ROYAN - Libération	Face au 10 avenue de la Libération
47	ROYAN - Libération	14 avenue de la Libération
48	ROYAN - Mairie	109 avenue de Pontailiac

Nb	ARRET	Adresse 1
49	ROYAN - Mairie	78 avenue de Pontailiac
50	ROYAN - Océan (Ex. Bd De L'Océan)	69 avenue de Pontailiac
51	ROYAN - Océan (Ex. Bd De L'Océan)	44 avenue de Pontailiac
52	ROYAN - Pigeonnier	143 avenue de Pontailiac
53	ROYAN - Pigeonnier	94 avenue de Pontailiac
54	ROYAN - Pôle Emploi	Avenue du Québec
55	ROYAN - Pôle Emploi	Avenue du Québec
56	ROYAN - Québec	Avenue du Québec
57	ROYAN - Québec	Avenue du Québec
58	ROYAN - Stade	29 rue Aliénor d'Aquitaine
59	ROYAN - Stade	36 rue Aliénor d'Aquitaine
60	SEMUSSAC - Trignac	Route de Musson
61	SEMUSSAC - Trignac	Route de Musson
62	ST. GEORGES - Brandes	Avenue du Général Andrieux
63	ST. GEORGES - Brandes	Avenue du Général Andrieux
64	ST. GEORGES - Camus	47 av. du Lt Cl Tourtet
65	ST. GEORGES - Camus	42 av. du Lt Cl Tourtet
66	ST. GEORGES - Commerces (Ex. Centre Commercial)	Avenue du Maréchal Juin
67	ST. GEORGES - Commerces (Ex. Centre Commercial)	Avenue du Maréchal Juin
68	ST. GEORGES - Mairie	5 av. des Tilleuls
69	ST. GEORGES - Mairie	6 av. des Tilleuls
70	ST. GEORGES - Plume (Ex. Plume La Poule)	78 boulevard de Lattre de Tassigny
71	ST. GEORGES - Plume (Ex. Plume La Poule)	71 bis boulevard de Lattre de Tassigny
72	ST. GEORGES - Polyclinique	26 boulevard de Lattre de Tassigny
73	ST. GEORGES - Polyclinique	3 boulevard de Lattre de Tassigny
74	ST. GEORGES - Tourtet	95 avenue du Colonel Tourtet
75	ST. GEORGES - Tourtet	96 avenue du Colonel Tourtet
76	ST. PALAIS - Commerces (Ex. Centre Commercial)	Carrefour avenue de Ganipote et rue Jean Moreau
77	ST. PALAIS - Commerces (Ex. Centre Commercial)	Carrefour avenue de Ganipote et rue Jean Moreau
78	ST. PALAIS - Courlay (Ex. Courlay Château D'Eau)	Face au 9 avenue de la Source
79	ST. PALAIS - Courlay (Ex. Courlay Château D'Eau)	9 avenue de la Source
80	ST. PALAIS - Stade	113 avenue de Courlay
81	ST. PALAIS - Stade	Avenue de Courlay
82	ST. SULPICE - Centre	Face au 36 route de Rochefort
83	ST. SULPICE - Centre	36 route de Rochefort
84	ST. SULPICE - Commerces (Ex. Centre Commercial)	Carrefour rte de Rochefort/av des Rossignols
85	ST. SULPICE - Commerces (Ex. Centre Commercial)	Face au carrefour route de Rochefort et avenue des Rossignols
86	ST. SULPICE - Jaffe	33 route de Royan
87	ST. SULPICE - Jaffe	D733 - Route de Royan
88	VAUX - Chantaco	4 boulevard du Général de Gaulle
89	VAUX - Chantaco	Face au 4 boulevard du Général de Gaulle
90	VAUX - Mairie	Rue de Verdun
91	VAUX - Mairie	Rue de Verdun
92	VAUX - Stade	Face au 48 avenue de Malakoff

Soit au 31 août 2015 : 169 arrêts (dont 17 arrêts pérennes du réseau secondaire)

4 - AUTRES ACTIONS A POURSUIVRE

4.1 - Les arrêts prioritaires

L'ordonnance du 27 septembre 2014 impose la mise en accessibilité des arrêts prioritaires des réseaux de transport urbain en 3 ans.

Dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité programmée (SD'AP) de la CARA, ces arrêts ont été définis en fonction des critères suivants :

- arrêts situés sur une ligne structurante du réseau
- pôles d'échanges
- arrêts situés dans un rayon de moins de 200 mètres d'un pôle générateur de déplacements ou d'une structure d'accueil de personnes handicapées ou âgées
- un arrêt minimum par commune.

Ainsi, 252 arrêts vont être aménagés, soit 84 arrêts en moyenne par an :

- **174 arrêts** encore non accessibles du réseau principal et estival:

Nb	ARRET	Adresse
1	ARVERT - Etrade	22 avenue de l'Etrade
2	ARVERT - Etrade	99 avenue de l'Etrade
3	ARVERT - Halle	15 avenue Presqu'île d'Arvert
4	ARVERT - Halle	Avenue Presqu'île d'Arvert
5	BREUILLET - Lt Simandière	12 rue du Centre
6	BREUILLET - Lt Simandière	Face au 10 du Centre
7	BREUILLET - Marché	Face au 33 rue du Centre
8	BREUILLET - Marché	35 rue du Centre
9	BREUILLET - Taupignac	Route de Royan
10	COZES - Commerces (Ex. Centre Commercial)	Boulevard des Dandonneaux
11	COZES - Commerces (Ex. Centre Commercial)	Boulevard des Dandonneaux
12	COZES - Gare (Ex. Ancienne Gare)	Rue de la Gare (sur le parking de la gare)
13	ETAULES - Cimetière	17 avenue de la Picauderie
14	ETAULES - Cimetière	Avenue de la Picauderie
15	ETAULES - Eglise	Hauteur du 59 rue Charles Hervé
16	ETAULES - OT (Ex. Office du Tourisme)	25 rue Charles Hervé
17	ETAULES - OT (Ex. Office du Tourisme)	20 rue Charles Hervé
18	LA TREMBLADE - Eglise	10 boulevard Pasteur
19	LA TREMBLADE - Foyer	Avenue du Général de Gaulle
20	LA TREMBLADE - Foyer	Avenue du Général de Gaulle - Face à la rue Jean Hay
21	LA TREMBLADE - Petit pont	Boulevard du Maréchal Joffre
22	LA TREMBLADE - Petit pont	Boulevard du Maréchal Joffre
23	LA TREMBLADE - Riveaux	Carrefour av du Gal de Gaulle et rue de la Bergerie
24	LA TREMBLADE - Riveaux	Carrefour av du Gal de Gaulle et rue des Riveaux
25	LA TREMBLADE - Ronce Camping	Face au 17 avenue de la Chaumière
26	LA TREMBLADE - Ronce Camping	21 avenue de la Chaumière
27	LE CHAY - Mairie	2 rue de l'Ecole
28	LES MATHES - Campings	Rue de Montplaisir
29	LES MATHES - Campings	Rue de Montplaisir
30	LES MATHES - Cimetière	Carrefour av du Grand Logis et rue du Calvaire
31	LES MATHES - Cimetière	Carrefour av du Grand Logis et rue de la Solitude
32	LES MATHES - Club Med	Avenue de Royan - D25
33	LES MATHES - Club Med	Avenue de Royan - D25
34	LES MATHES - Fouasse	Route de la Fouasse
35	LES MATHES - Fouasse	Route de la Fouasse

Nb	ARRET	Adresse
36	LES MATHES - Hippodrome (Ex. La Palmyre Campings)	Avenue des Mathes
37	LES MATHES - Hippodrome (Ex. La Palmyre Campings)	Avenue des Mathes
38	LES MATHES - Joubert	1227 route de la Fouasse
39	LES MATHES - Joubert	Face au 1175 route de la Fouasse
40	LES MATHES - Luna Park	Face au 1675 route de la Fouasse
41	LES MATHES - Luna Park	Route de la Fouasse
42	LES MATHES - Montsouci	Route de la Fouasse - Résid. du Clos des Chênes
43	LES MATHES - Montsouci	Route de la Fouasse
44	MÉDIS - Centre (Ex. Centre Bourg)	29 rue du 4ème Zouave
45	MÉDIS - Centre (Ex. Centre Bourg)	Face au 29 rue du 4ème Zouave
46	MESCHERS - Arnèche	Boulevard des Plages
47	MESCHERS - Arnèche	Boulevard des Plages
48	MESCHERS - Pompiers	54/56 route de Semussac
49	MESCHERS - Pompiers	Route de Semussac
50	MESCHERS - Ribes	Route de Talmont
51	ROYAN - Ampère	48 rue André-Marie Ampère
52	ROYAN - Ampère	Rue André-Marie Ampère
53	ROYAN - Aquitaine (Ex. Rte De Bordeaux)	31 avenue de la Libération
54	ROYAN - Aquitaine (Ex. Rte De Bordeaux)	36 avenue de la Libération
55	ROYAN - Arago	Rue Denis Papin
56	ROYAN - Billois (Ex. Besançon Billois)	Face au carrefour rue Pasteur Samuel/Henry Billois
57	ROYAN - Billois (Ex. Besançon Billois)	Carrefour rue Pasteur Samuel et Henry Billois
58	ROYAN - Cendrilles	Avant le 137 rue des Cendrilles
59	ROYAN - Cendrilles	132 rue des Cendrilles
60	ROYAN - Coquelicots	130 avenue de Rochefort
61	ROYAN - Coquelicots	129 avenue de Rochefort
62	ROYAN - Cordouan	Rue Henri Dunant
63	ROYAN - Dunant	Avenue de l'Espérance
64	ROYAN - Eglise Parc	48 avenue Emile Zola
65	ROYAN - Eglise Parc	Avenue Emile Zola
66	ROYAN - Espadon	Face au 122 av Charles Regazzoni
67	ROYAN - Espadon	Après 122 av Charles Regazzoni
68	ROYAN - Faupigné	23 avenue Louis Bouchet
69	ROYAN - Faupigné	24 avenue Louis Bouchet
70	ROYAN - Fief	43/45 avenue Charles Régazzoni
71	ROYAN - Fief	38 avenue Charles Régazzoni
72	ROYAN - Foch (Ex. Place Foch)	Avenue de la Grande Conche
73	ROYAN - Foch (Ex. Place Foch)	6 avenue de la Grande Conche
74	ROYAN - Hedde	Avenue Daniel Hedde
75	ROYAN - Hedde	Avenue Daniel Hedde
76	ROYAN - Hélios	9 boulevard de l'Océan
77	ROYAN - Hélios	2 boulevard de l'Océan
78	ROYAN - Joliot Curie	Face au 50 rue Joliot Curie
79	ROYAN - Lavoisier	Rue Lavoisier
80	ROYAN - Marché Parc	Face au 13 rue de l'Eglandier
81	ROYAN - Marché Parc	13 rue de l'Eglandier
82	ROYAN - Marne (Ex. Mame Billois)	99 boulevard de la Mame
83	ROYAN - Marne (Ex. Mame Billois)	Face au 99 boulevard de la Mame
84	ROYAN - Mission loc	65 rue Paul Doumer
85	ROYAN - Oasis (Ex. Oasis/Edf)	26 avenue de l'Oasis
86	ROYAN - Oasis (Ex. Oasis/Edf)	35 avenue de l'Oasis
87	ROYAN - Orangerie	84 avenue Zola
88	ROYAN - Orangerie	Face au 86 avenue Zola
89	ROYAN - Pitorie	24 rue de Pitorie
90	ROYAN - Pitorie	23 rue de Pitorie
91	ROYAN - Pontailac	Avenue de Pontailac
92	ROYAN - Pontailac	Avenue de Pontailac
93	ROYAN - Regazzoni	87 avenue Charles Regazzoni
94	ROYAN - Regazzoni	Face au 87 avenue Charles Regazzoni

Nb	ARRET	Adresse
95	ROYAN - Rhin Danube	Rue de Saujon
96	ROYAN - Rhin Danube	Rue de Saujon
97	ROYAN - Robinière	Rue Jean Besson
98	ROYAN - Robinière	RN 150
99	ROYAN - Royan 2	Rue Lavoisier
100	ROYAN - Royan 2	Rue Lavoisier
101	ROYAN - Squash	Face au 21 rue Henri Dunant
102	ROYAN - Squash	23 rue Henri Dunant
103	ROYAN - St Pierre	79 boulevard Georges Clémenceau
104	ROYAN - St Pierre	60 boulevard Georges Clémenceau
105	ROYAN - Ste Marie (Ex. Collège)	76 rue des sous-lieutenants Ruibert et Gatineau
106	ROYAN - Terrier	Face au 50 rue des Chevreuils
107	ROYAN - Terrier	50 rue des Chevreuils
108	ROYAN - Treille	Rue des Cendrilles
109	ROYAN - Treille	Rue des Cendrilles
110	ROYAN - Trésor Public	Face au 108 bd de Lattre de Tassigny
111	ROYAN - Tulipe (Ex. Av De Rochefort)	44 avenue de Rochefort
112	ROYAN - Tulipe (Ex. Av De Rochefort)	Face au 46 avenue de Rochefort
113	ROYAN - Yeuse (Ex. Mame Yeuse)	53 boulevard de la Mame
114	ROYAN - Yeuse (Ex. Mame Yeuse)	46 boulevard de la Mame
115	SAUJON - Gare (Ex. Gare SnCF)	69 bis avenue Gambetta
116	SAUJON - Gare (Ex. Gare SnCF)	Avenue Gambetta
117	SAUJON - Mairie (Ex. Mairie Gambetta)	13 rue Gambetta
118	SAUJON - Mairie (Ex. Mairie Vieuille)	12 rue Félix Vieuille
119	ST. AUGUSTIN - Bourg	Route de La Tremblade
120	ST. AUGUSTIN - Breuils	Face au 8 avenue de la Côte de Beauté
121	ST. AUGUSTIN - Breuils	10 avenue de la Côte de Beauté
122	ST. AUGUSTIN - Mairie	Rue du Centre
123	ST. AUGUSTIN - Mairie	Rue du Centre - Place du Centre
124	ST. AUGUSTIN - Temple	Carrefour rue du Centre et rue de Cailteau
125	ST. AUGUSTIN - Temple	Rue du Centre
126	ST. AUGUSTIN - Yeuse (Ex. L'Aire De L'Yeuse)	Avant carrefour rue du Souillat
127	ST. AUGUSTIN - Yeuse (Ex. L'Aire De L'Yeuse)	Carrefour rue de l'Yeuse et rue du Souillat
128	ST. GEORGES - Chata	82 rue Jean Moulin
129	ST. GEORGES - Chata	Face au 82 rue Jean Moulin
130	ST. GEORGES - Didonne	Face au 5 rue Prof. Langevin
131	ST. GEORGES - Didonne	4 rue Prof. Langevin
132	ST. GEORGES - Lavigne	16 rue du Cdt Lavigne
133	ST. GEORGES - Lavigne	27 rue du Cdt Lavigne
134	ST. GEORGES - Œillet (ex. Œillet des Pins)	Avenue de Suzac
135	ST. GEORGES - Œillet (ex. Œillet des Pins)	Avenue de Suzac
136	ST. GEORGES - Oliviers	Avenue de Suzac
137	ST. GEORGES - Oliviers	Avenue de Suzac
138	ST. GEORGES - Parc Estuaire	Avenue Paul Rouillet
139	ST. GEORGES - Parc Estuaire	Avenue Paul Rouillet
140	ST. GEORGES - Roche blanche	Boulevard de la Côte de Beauté
141	ST. GEORGES - Roche blanche	Boulevard de la Côte de Beauté
142	ST. GEORGES - Théâtre	Boulevard de la Côte de Beauté
143	ST. GEORGES - Théâtre	Boulevard de la Côte de Beauté
144	ST. GEORGES - Vallières	104 boulevard de Lattre de Tassigny
145	ST. GEORGES - Vallières	Face au 104 boulevard de Lattre de Tassigny
146	ST. PALAIS - Auture	99 avenue de la Grande Côte
147	ST. PALAIS - Auture	Face au 99 avenue de la Grande Côte
148	ST. PALAIS - Bernezac	92 avenue de la Source
149	ST. PALAIS - Bernezac	87 avenue de la Source
150	ST. PALAIS - Clocher	18 avenue de Pontailac
151	ST. PALAIS - Clocher	13 avenue de Pontailac
152	ST. PALAIS - Gois	7 avenue de la Cheville
153	ST. PALAIS - Gois	Avenue de la Cheville

Nb	ARRET	Adresse
154	ST. PALAIS - Grande Côte	Avenue de la Grande Côte
155	ST. PALAIS - Grande Côte	Avenue de la Grande Côte
156	ST. PALAIS - Mouillères	38 avenue de la Grande Côte
157	ST. PALAIS - Terre nègre	83 avenue de la Grande Côte
158	ST. PALAIS - Terre nègre	Face au 83 avenue de la Grande Côte
159	ST. PALAIS - Vallet (Ex. M. Vallet)	Face au 3 rue Marcel Vallet
160	ST. PALAIS - Vallet (Ex. M. Vallet)	3 rue Marcel Vallet
161	ST. SULPICE - Queue d'âne	D733 - Route de Royan
162	TALMONT - Place	Place de Talmont
163	VAUX - Côte Beauté	51 avenue de la Côte de Beauté
164	VAUX - Côte Beauté	45 avenue de la Côte de Beauté
165	VAUX - Courtot (Ex. Place Courtot)	Avenue Frédéric Garnier
166	VAUX - Plain	Rue Auguste Rateau
167	VAUX - Pluvier (Ex. Pasteur)	40 avenue Pasteur
168	VAUX - Pluvier (Ex. Pasteur)	41 avenue Pasteur
169	VAUX - Porte océane	Carrefour 57 avenue Pasteur et rue Parmentier
170	VAUX - Porte océane	82 avenue Pasteur
171	VAUX - Reine (Ex. Reine Des Prés)	Boulevard Charles de Gaulle
172	VAUX - Reine (Ex. Reine Des Prés)	69 boulevard Charles de Gaulle
173	VAUX - Roche	175 rue des Cendrilles
174	VAUX - Roche	160 rue des Cendrilles

■ **5 arrêts** pour les collèges et lycées.

Nb	ARRET	Adresse
1	COZES - Nazareth	Route de Talmont
2	LA TREMBLADE - Collège	Rue du Collège
3	ROYAN - Atlantique	2 rue de Montréal
4	ROYAN - Cordouan	Rue Henri Dunant
5	ROYAN - Dunant	Avenue de l'Espérance

- **28 arrêts**, soit au minimum un par commune lorsqu'elles ne sont pas desservies par le réseau principal (Arces, Barzan, Boutenac-Touvent, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Épargnes, Grézac, Floirac, Le Chay, L'Eguille, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Sablonceaux, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Romain-sur-Gironde, Talmont-sur-Gironde).

Le positionnement exact de ces arrêts n'est pas encore défini. Il sera choisi en fonction du pôle générateur le plus important de la commune.

- **8 arrêts** du réseau secondaire qui seront choisis en fonction de la fréquentation donné par la billettique mise en place fin 2015.

■ **Les 37 arrêts classés en ITA en 2012**

N°	Arrêt	Adresse
1	ETAULES EGLISE	32 rue Charles Hervé - Place Abbé Voinier
2	ETAULES LA PASSE	Carrefour D141 et D145
3	ETAULES LA PASSE	Carrefour D141 et D145
4	LA TREMBLADE EGLISE	Boulevard Pasteur
5	LES MATHES CLUB MED	Avenue de Royan sur la D25 - Face av. de Mornay
6	LES MATHES CLUB MED	Avenue de Royan sur la D25 - Angle av. de Mornay
7	LES MATHES INDIAN FOREST	Domaine privé
8	LES MATHES LA PALMYRE ZOO	6 avenue de Royan
9	LES MATHES LA PALMYRE ZOO	Face au Zoo
10	LES MATHES ROND POINT DES VALDOTAINS	Avenue de La Palmyre
11	LES MATHES ROND POINT DES VALDOTAINS	Avenue de la Palmyre
12	MESCHERS LES VERGNES	Carrefour bd des Plages et av des Vergnes
13	MESCHERS LES VERGNES	Face au carrefour bd des Plages et av des Vergnes
14	MESCHERS L'OMBRAGE	Boulevard de Suzac
15	MESCHERS L'OMBRAGE	Boulevard de Suzac
16	MESCHERS PLAGE DE SUZAC	Boulevard de Suzac
17	MESCHERS PLAGE DE SUZAC	Boulevard de Suzac
18	ROYAN FIEF ROSSIGNOL	Face au 43 avenue du Grand Fief
19	ROYAN FIEF ROSSIGNOL	43 avenue du Grand Fief
20	ROYAN MISSION LOCALE	Rue Paul Doumer
21	ROYAN NOTRE DAME	Rue du Château d'Eau
22	ROYAN NOTRE DAME	Rue du Château d'Eau
23	ROYAN PASTEUR	Entre 44 et 46 rue Pasteur
24	ROYAN PASTEUR	37 rue Pasteur
25	SAUJON PL. RICHELIEU	Place Richelieu
26	ST AUGUSTIN LAFONT	33 avenue de la Côte de Beauté
27	ST AUGUSTIN LAFONT	46 avenue de la Côte de Beauté
28	ST AUGUSTIN LE BOURG	29 route de La Tremblade
29	ST PALAIS LES COMBOTS PLAGE	Avenue de La Palmyre
30	ST PALAIS LES COMBOTS PLAGE	Avenue de La Palmyre
31	ST PALAIS LES MOUILLERES	Face au 54 avenue de la Grande Côte
32	ST PALAIS PLAGE DE LA LEDE	Avenue de La Palmyre
33	ST PALAIS PLAGE DE LA LEDE	Avenue de La Palmyre
34	ST SULPICE ZA QUEUE DE L'ANE	D733 - Route de Royan
35	VAUX LA SOURCE	Rue de Royan
36	VAUX LA SOURCE	67 rue de Royan
37	VAUX PLACE COURTOT (MARCHE)	Avenue Frédéric Garnier

4.2 - L'accessibilité mais également l'aménagement des arrêts

Au-delà des exigences légales, il s'agit de rendre les arrêts plus sûrs, plus confortables, d'améliorer la visibilité et l'attractivité du réseau de transport de la CARA.



Les travaux d'aménagement sont coordonnés avec la pose, par la CARA, de 100 abris voyageurs d'ici fin 2016.

À ce jour (août 2015) 54 abris ont été posés.



4.3 - Mise en accessibilité des arrêts en coordination avec les communes et le conseil départemental

Les travaux sont réalisés par la CARA.

La coordination, la programmation et la maîtrise d'œuvre des travaux sont assurés par le bureau d'études travaux de la CARA, de même que la conception et l'actualisation de la charte d'aménagement des arrêts.

Ces travaux sont programmés et exécutés en collaboration avec les communes et le conseil départemental.

Les communes participent financièrement à la mise en accessibilité des cheminements. L'objectif est d'assurer une continuité d'accès en respectant les normes d'accessibilité.

La CARA, lorsqu'ils ne sont pas présents, crée un abaissé de trottoir ou un passage piétons.

4.4 - Le coût de l'aménagement des arrêts

Il a été consommé 1,3 million d'euros HT pour les 134 derniers arrêts réalisés, soit une moyenne de 9 700 €HT/arrêt.

Un budget de 2,85 millions d'euros HT est alloué, pour la mise en accessibilité des 252 arrêts prévus dans ce SD'AP, soit un ratio de 11 300 €HT/arrêt, soit :

- De septembre 2015 à septembre 2016 : 950 000 € HT
- De septembre 2016 à septembre 2017 : 950 000 € HT
- De septembre 2017 à septembre 2018 : 950 000 € HT.

4.5 - Le coût de l'aménagement des cheminements

La part des cheminements à la charge des communes représente en moyenne 17 % du coût des travaux. Pour les 3 ans à venir, le montant prévisionnel à charge des communes est de 168 400 €HT/an.

L'avance est faite par la CARA via une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage annuelle.

La part financière à la charge des communes peut être plus importante lorsque celles-ci souhaitent prolonger les cheminements attenants aux arrêts.



Semussac ZA

Arrêts à aménager du réseau principal

	Communes	Nombre d'arrêts	Coût prévisionnel HT à la charge des communes
1	Arvert	4	7 200 €
2	Breuillet	5	9 000 €
3	Chaillevette	0	0 €
4	Cozes	3	5 400 €
5	Etaules	8	14 400 €
6	La Tremblade	10	18 000 €
7	Le Chay	1	1 800 €
8	Les Mathes - La Palmyre	23	41 400 €
9	Médis	2	3 600 €
10	Meschers-sur-Gironde	11	19 800 €
11	Royan	71	127 800 €
12	Saujon	5	9 000 €
13	Saint-Augustin	12	21 600 €
14	Saint-Georges-de-Didonne	18	32 400 €
15	Saint-Palais-sur-Mer	20	36 000 €
16	Saint-Sulpice-de-Royan	2	3 600 €
17	Semussac	0	0 €
18	Talmont-sur-Gironde	1	1 800 €
19	Vaux-sur-Mer	15	27 000 €
Total		211	379 800 €

Arrêts à aménager du réseau secondaire

	Communes	Nombre d'arrêts	Coût prévisionnel HT à la charge des communes
1	Arces-sur-Gironde	2	3 600 €
2	Barzan	2	3 600 €
3	Boutenac-Touvent	2	3 600 €
4	Brie-sous-Mortagne	2	3 600 €
5	Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	2	3 600 €
6	Corme-Ecluse	2	3 600 €
7	Epargnes	2	3 600 €
8	Floirac	2	3 600 €
9	Grézac	0	0 €
10	L'Eguille-sur-Seudre	2	3 600 €
11	Mornac-sur-Seudre	2	3 600 €
12	Mortagne-sur-Gironde	2	3 600 €
13	Sablonceaux	2	3 600 €
14	Saint-Romain-de-Benet	2	3 600 €
15	Saint-Romain-sur-Gironde	2	3 600 €
16	Arrêts principaux suivant données billettique de fin d'année 2015	8	14 400 €
Total		36	64 800 €

Arrêts des collèges et lycées à aménager

Communes	Nombre de quais	Coût prévisionnel HT à la charge des communes et/ou du conseil départemental
COZES - Collège Nazareth	2	3 600 €
LA TREMBLADE - Collège Garandeau	6	39 000 €
ROYAN - Lycée Atlantique	4	7 200 €
ROYAN - Lycée Cordouan	4	7 200 €
ROYAN - Collège Dunant	2	3 600 €
Total	18	60 600 €

4.6 - Projet de gare à Saujon

Le projet de gare intermodale de Saujon a débuté mi-2015 et les premières études sont en cours d'élaboration.

Conformément à ce qui a été fait pour la gare intermodale de Royan, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique veillera à proposer un aménagement répondant en tous points à la réglementation en vigueur en matière d'accessibilité.

Pour permettre une continuité de l'accessibilité avec les aménagements présents à proximité directe de la gare de Saujon, la CARA a décidé d'inclure dans son périmètre d'étude les axes de circulation débouchant sur la place de la gare.

Le projet sera donc étudié dans sa globalité pour offrir une accessibilité au sein du pôle mais également avec son environnement.

5 - LE SERVICE DE TRANSPORT DE SUBSTITUTION

En attendant que tous les arrêts du réseau soient mis en accessibilité, et pour ceux qui seront déclarés en impossibilité technique avérée, la CARA doit mettre en place un service de transport de substitution à destination des personnes handicapées dans un délai de 18 mois.

Ce service doit permettre la desserte d'une ligne de transport ou d'arrêts non accessibles dans des conditions analogues au réseau « cara'bus ».

Le service de transport de substitution sera mis en circulation en décembre 2015.



5.1 - Caractéristiques du service

Le service de transport de substitution est ouvert de plein droit aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité (plus de 80 %) délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ce service exclut le transport relevant de soins infirmiers ou dont les déplacements doivent être effectués en position allongée, ainsi que le transport des élèves handicapés depuis, ou vers, leurs établissements scolaires.

Le service fonctionne sur le principe du transport à la demande (TAD) et est réalisé de porte à arrêt et sur réservation. Cela signifie que la personne transportée est prise en charge à son domicile et est déposée sur l'arrêt accessible le plus proche. Elle peut ensuite utiliser les lignes du réseau de transport « cara'bus » (véhicule accessible).

L'arrêt de dépose (arrêt accessible le plus proche) est susceptible d'être modifié en fonction des travaux de mise en accessibilité.

Le service est réalisé à l'aide de 2 véhicules de type utilitaire de 9 places assises, modulables, pouvant accueillir jusqu'à 3 personnes en fauteuil roulant. Les véhicules sont conduits par 2 conducteurs en ligne qui travaillent en roulement avec un conducteur remplaçant. Ces conducteurs bénéficient d'une formation adéquate. En effet, afin d'aider les personnes handicapées dans leur déplacement, et de réagir au mieux aux différentes situations qui pourraient se présenter, le conducteur aura suivi une formation « prévention et secours civique de niveau 1, connaissances de la clientèle, gestes et postures ».

Le conducteur apporte son aide à la personne handicapée à l'exclusion de toute autre prestation et notamment du portage ou d'accompagnement à la porte du domicile. Il doit pouvoir accompagner les personnes pour la montée et la descente du véhicule et doit donner les informations nécessaires au cours du voyage.

Les horaires de fonctionnement sont les mêmes que sur le réseau « cara’bus », soit de 8h à 18h. Le service ne fonctionne pas le dimanche, ni les jours fériés.

Pour garantir le respect des principes de non-discrimination et de solidarité, comme le prévoit la loi, le tarif du service de transport de substitution est identique à celui pratiqué sur le réseau « cara’bus ».

À titre d’exemple, le Pass unitaire (1,60 € au 1^{er} septembre 2015) est valable pour un aller. Il comprend le trajet effectué avec le service de transport de substitution ainsi que les correspondances sur le réseau.

L’accompagnant des personnes possédant une carte d’invalidité, avec la mention « besoin d’accompagnement », ainsi que les enfants de moins de 12 ans, est majeur et autonome. Il est en mesure d’assister la personne handicapée. Lors de l’utilisation du service par l’ayant droit, l’accompagnant voyage gratuitement.

La réservation du service a lieu au moins 24h à l’avance pour que l’exploitant puisse organiser les courses et optimiser les trajets. L’usager réserve par téléphone, par mail ou auprès de la boutique du réseau « cara’bus ».

Le coût de mise en place de ce service est estimé à environ 150 000 € HT/an. Cette estimation tient compte du coût prévisionnel des kilomètres, de la location des véhicules utilisés pour réaliser le service ainsi que des charges salariales.

5.2 - La procédure de signalement

D’ici le début de l’année 2016, la CARA mettra en place une procédure de signalement concernant les obstacles à la libre circulation des personnes handicapées et à mobilité réduite. Cette procédure permettra de déposer une demande ou une réclamation en vue de supprimer, réduire ou compenser les obstacles aux déplacements des personnes à mobilité réduite.

Elle prendra la forme d’un formulaire à remplir, disponible :

- en ligne, sur les sites internet de la CARA et du réseau « cara’bus »
- dans les mairies des communes de l’agglomération
- au siège de la CARA
- dans la boutique du réseau « cara’bus » située dans le hall de la gare de Royan.

Une fois le signalement effectué, il sera transmis au service en charge des transports et de la mobilité de la CARA qui le traitera dans les meilleurs délais.

Il est prévu une campagne de communication pour faire connaître la création de cette procédure et expliquer comment effectuer les réclamations.

6 - MODALITES ET SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DE LA CARA

Le SD'AP est actualisé pour prendre en compte :

- les évolutions du territoire, notamment un élargissement du périmètre de transport urbain, une modification de la carte scolaire et des établissements d'affectation des élèves, un nouveau pôle générateur de déplacement, une suppression ou création des structures d'accueil pour personnes handicapées ou pour personnes âgées,
- les évolutions du réseau et notamment les restructurations, les modifications de trajet des dessertes, les suppressions ou créations d'arrêts, la localisation et la taille des pôles d'échanges,
- les évolutions démographiques, réglementaires et technologiques.

Le bilan des travaux et des actions nécessaires à la mise en accessibilité est effectué à l'issue de la première année et à l'issue de chaque période intermédiaire.

Il fait l'objet d'une présentation au comité de pilotage (CoPil) auquel sont conviés la commission intercommunale d'accessibilité, des représentants d'association d'handicapés et d'usagers, les représentants des commissions communales d'accessibilité, la commission transport. Il est transmis à la préfecture du département de la Charente Maritime.